



CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 Octobre 2020

Délibération n° CA/2020- 004

Élection du Deuxième Vice-Président (e) du
Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du Parc national de La Réunion, réuni sous la présidence de Monsieur Eric FERRERE, Président,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.331-8 et suivants et R.331-29,

Vu les articles 26 et 27 du décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le parc national de La Réunion,

Décide :

- Après déroulement du scrutin et dépouillement par les assesseurs, est déclaré élu(e) :

- 2^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'administration :

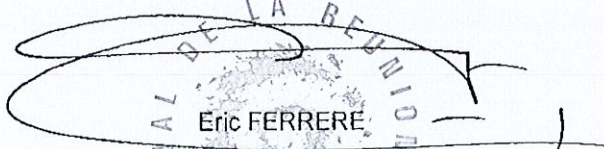
Madame Claudette GRONDIN

par 42 Voix pour, 5 bulletins blancs

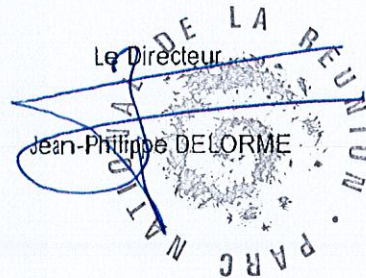
Le directeur de l'établissement public du Parc national de La Réunion est chargé de l'exécution de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.331-35 du code de l'environnement.

A la Plaine des Palmistes,
le 30 Octobre 2020

Le Président du Conseil d'administration


Eric FERRERE

Le Directeur


Jean-Philippe DELORME

Diffusion et publication :
Recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion
Affichage siège (2 mois)

SOUS PRÉFECTURE DE SAINT-BENOIT

12 NOV. 2020

ARRIVÉE

Conseil d'administration – 30 octobre 2020 – délibération n° CA-2020-004

Parc national de La Réunion

Date publication RAA 16/11/20
Date affichage 16/11/20

